



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE POUR L'ANIMATION DE DEUX ATELIERS D'ECRITURE PAR ANTOINE DESRUES A LA MEDIATHEQUE COEUR DE VILLE LES SAMEDIS 11 ET 18 FEVRIER 2023**

**DÉCISION N° DM-23-016  
EN DATE DU 18 JANVIER 2023**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code de la commande publique ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

**CONSIDÉRANT** la proposition d'Antoine Desrues, en sa qualité de rédacteur web et domicilié au 58 rue Oberkampf – 75011 Paris, d'animer deux ateliers d'écriture les samedis 11 et 18 février 2023, à 14h à la Médiathèque Cœur de Ville ;

**CONSIDÉRANT** la programmation des animations du réseau des bibliothèques destinées au public dans le cadre de la saison 2022-2023,

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec Antoine Desrues, en sa qualité de rédacteur web, domicilié au 58 rue Oberkampf – 75011 PARIS, un contrat de prestation de service pour l'animation de deux ateliers d'écriture les samedis 11 et 18 février 2023 à 14h à la Médiathèque Cœur de Ville dont le coût est fixé à cinq cents euros (500,00 € T.T.C.) les deux ateliers.

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

**Signé**

**Annick VOISIN**

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20230118-lmc1H10403H1-AR Date de réception en Préfecture : 18/01/2023 Date de Publication : 18/01/2023
--